



Descriptif de la procédure de reconnaissance

Après les préparatifs nécessaires, l'institution se déclare prête à passer l'audit. Une fois réussie, la procédure est validée par un certificat. La reconnaissance est valable pendant trois ans. Puis elle est reconduite au moyen d'un nouvel audit.

Cycle de reconnaissance :

- 1^e année :**
- inscription à la procédure de reconnaissance des soins périnataux gérés par les sages-femmes
 - devis/contrat
 - préparation : présentation des documents exigés
 - vérification des documents
 - tenue de l'audit sur place
 - rédaction du rapport
 - établissement du certificat
- 2^e année :**
- pas de vérification / pas d'audit sur place
 - envoi de la checklist remplie
 - vérification de la checklist remplie
 - retour d'information à l'institution
- 3^e année :**
- pas de vérification / pas d'audit sur place
 - envoi de la checklist remplie
 - vérification de la checklist remplie
 - retour d'information à l'institution

Berne, janvier 2019